

LA LIBYE ET L'ALGÉRIE : STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT COMPARÉES

La théorie moderne du sous-développement, en termes de désarticulation-dominance (F. Perroux) ou de dominance interne-externe (A. Gunder Frank) conduit à prendre en considération un ensemble d'éléments complexes, dans la structure de leurs liaisons réciproques, pour comprendre la situation spécifique de chaque région du monde. De même, ou par voie de conséquence, les deux impératifs d'une politique de développement-industrialisation, rupture avec le marché mondial capitaliste (ou processus d'affermissement de l'indépendance économique réelle) et développement des forces productives internes, ne peuvent aller séparément sans se déterminer ensemble. Le caractère irremplaçable d'un schéma global d'industrialisation-développement orientant l'action d'ensemble et donnant sa cohérence aux mesures partielles ne s'oppose donc pas à la nécessité d'une analyse très concrète des formes que doit revêtir *hic* et *nunc* l'application de ce schéma.

En ce sens, les gouvernements de nombreux pays sous-développés s'entretiennent dans l'illusion lorsqu'ils prétendent pouvoir récuser tout « schéma » extérieur et dégager empiriquement « une voie nationale de développement ». Certes, comme toute idéologie, ce raisonnement part d'une idée juste, l'application des principes théoriques devra tenir compte des aspects spécifiques de la situation nationale, et en particulier de la forme de la dépendance comme de celle des forces productives initialement disponibles. Mais ces éléments concrets ne peuvent suffire à l'élaboration des principes fondamentaux d'une politique, pas plus que leur analyse, à eux seuls, ne permet de les comprendre comme le reflet particulier de l'ensemble des relations entre les pays du centre et les pays de la périphérie.

A l'inverse, reconnaissons volontiers que ce n'est pas en en restant à l'analyse globale de ces rapports, ni en se contentant de raisonner sur des exemples privilégiés — ce furent les innombrables comparaisons de l'Inde et de la Chine qu'il a bien fallu abandonner au début des années 60, c'est très souvent actuellement le Mexique, plus récemment l'Algérie — que l'on peut fournir l'application utile de principes par ailleurs indiscutables.

Nous voudrions tenter d'appliquer cette méthode en entreprenant une rapide comparaison de l'Algérie et de la Libye. Cette comparaison a un sens dans la mesure où ce qui est proche et ce qui est dissemblable sont à la fois non négligeables et aisément discernables.

Ces pays sont géographiquement situés dans la même région du monde, une large part du même Sahara et une bande côtière l'isolant des rives méri-

dionales de la Méditerranée. Ils appartiennent à l'ensemble des pays arabes, font preuve de la même fidélité aux règles de l'Islam, même si leur interprétation est plus ou moins rigoriste, et de la même volonté verbale et financière de renforcer la lutte contre Israël. Ils appartiennent l'un et l'autre, depuis à peu près une décennie, au petit groupe des pays producteurs de pétrole et ils ont montré la même volonté d'un durcissement de l'attitude de l'OPEP à l'égard des compagnies du Cartel. Formellement au moins, leurs régimes politiques internes actuels ne sont pas sans ressemblances, ici et là un colonel président à leur destinée, assisté d'un Conseil de la Révolution.

Pourtant, ces pays se distinguent aussi par des aspects importants qui sont d'abord et essentiellement des questions de dimensions. Il est à peine besoin de le rappeler aux lecteurs de cet annuaire. Ces différences préexistaient aux découvertes pétrolières et expliquent au moins pour une bonne part que celles-ci aient un impact totalement différent. Si la Libye a presque la superficie totale de l'Algérie (1 760 000 km² contre 2 300 000) elle ne regroupe que moins de deux millions d'habitants contre plus de sept fois plus. Elle dispose d'environ un million d'ha de terres cultivables contre huit fois plus. Quelle que soit la faiblesse du secteur industriel algérien en 1962, celui de la Libye, encore aujourd'hui est beaucoup plus inexistant : le produit industriel libyen ne représente pas le vingtième de celui de l'Algérie, et il en va de même de l'emploi industriel. Par contre, et en chiffres absolus, les ressources pétrolières libyennes sont nettement plus importantes que celles de l'Algérie, quatre fois plus si l'on prend les réserves reconnues de pétrole, même s'il faut tenir compte de ce que, dans l'état actuel des connaissances, les réserves de gaz algériennes sont beaucoup plus importantes. Il en résulte, bien évidemment, que l'impact des découvertes pétrolières a été beaucoup plus brutal — éventuellement destructeur — sur l'économie de la Libye que sur l'Algérie :

— l'investissement total des compagnies étrangères — selon les documents officiels — aura été, au cours de la première décennie des découvertes, du même ordre de grandeur (1,6 milliard de dollars), au sein d'économies qui sont loin de l'être.

— Si l'on accepte d'inclure dans le PNB les activités du secteur pétrolier, ce que fait le rapport Pearson, et ce que les économistes recommandent de ne point faire, celui-ci, en monnaie constante, se trouve multiplié par 6 en Libye de 1958 à 1968 alors qu'il ne double pas sur la même période en Algérie. A cette dernière date, le secteur pétrolier représente directement près de 60 % du P.N.B. en Libye contre moins de 25 % en Algérie. Si l'on se livre alors à ce calcul absurde du P.I.B. par tête, celui du libyen est 5 à 6 fois plus élevé que celui de l'algérien en 1968.

— Le commerce international, qui était très peu important en Libye, passe très vite sous la domination quasi-exclusive du pétrole. Dès 1961, les premières livraisons (moins de 1 million de tonnes) représentent déjà 63 % des exportations totales. Aujourd'hui, le pétrole constitue plus de 99,5 % de ces exportations. En Algérie, si important soit-il, il n'en représente pas plus des trois quarts et l'ordre de grandeur du volume des devises qu'il procure en 1968-69 est comparable à celui que l'Algérie reçoit de l'émigration de ses travailleurs en Europe.

— L'ensemble de la fiscalité pétrolière (redevances des compagnies, participation de la Société Nationale au budget) représente en 1969-70 plus de 83 % des recettes libyennes (et 106 % des dépenses !...) contre à peu près 20 % en Algérie (1).

— La différence est encore plus nette quant aux effets des découvertes pétrolières sur les autres secteurs de l'activité économique. Certes le poids de la guerre de libération menée par l'Algérie rend difficile toute comparaison. Ou encore, certains phénomènes localisés de régression agricole ont bien pu se manifester, les agriculteurs de telle oasis abandonnant l'agriculture pour être embauchés par les « pétroliers ». Mais l'Algérie n'a jamais connu ces mouvements généraux de paupérisation agricole, d'atrophie du secteur industriel et d'hypertrophie des activités tertiaires (décrits si clairement par L. Talha dans ses articles successifs dans cet Annuaire : « un pays s'appauvrissant à la source même de ses richesses » (2)). Ceci ne signifie pas que le secteur agricole « traditionnel » de l'Algérie ne se soit pas appauvri, ou qu'Alger n'ait pas connu la spéculation foncière et immobilière. Mais le pétrole était loin d'en être la seule cause.

Cette différence peut tenir pour partie à des phénomènes quantitatifs, le rapport entre le volume des réserves découvertes et le niveau de l'activité économique préexistante. Mais ces phénomènes ne sauraient tout expliquer.

Plus profondément, l'élément déterminant réside dans les formes de la dépendance de chacun des deux pays. L'indépendance politique de la Libye, due à des événements qui lui sont étrangers, obtenue en un moment où la prise de conscience nationale reste très limitée, se manifeste par la substitution au pouvoir italien d'une « ouverture » systématique au capital mondial : la colonie italienne peut demeurer sur place. Si nul ne s'intéresse à ce pays avant les découvertes pétrolières, celles-ci sont le signe du rush pour le capital pétrolier : il s'y rue avec les formes apparentes d'anarchie (du point de vue de la Libye) qui le caractérisent en de telles circonstances, utilisant toutes les ressources que lui fournit un régime politique sans dignité, ni doctrine, entre les mains d'une « classe politique » exclusivement soucieuse d'enrichissement personnel. Les Majors n'arriveront même pas à pouvoir s'appuyer assez sur ce pouvoir pour faire la loi en ce pays comme en beaucoup d'autres et, à condition de payer des dessous de table non négligeables (on a parlé dans certains cas de 10 millions de dollars !), les Indépendants arrivent à s'y constituer des réserves. C'est ainsi que 44 compagnies ont eu l'occasion d'intervenir dans ce pays. L'histoire voudra que ces indépendants — qui tiennent d'autant plus à leurs champs libyens que les Majors ont pu leur barrer la route ailleurs — servent au nouveau régime libyen qui obtien-

(1) La Libye est le pays arabe où ce taux est le plus élevé et l'Algérie celui où il est le plus faible.

(2) « Le pétrole et l'économie libyenne », A.A.N. (V) 1966, pp. 153-234; « l'économie libyenne depuis les découvertes pétrolières », A.A.N. (VIII) 1969, pp. 203-284; Chronique économique, Libye, A.A.N. (VI) 1967, pp. 513-560.

Je profite de cette occasion pour indiquer que cet article ne contient aucune information qui ne se trouve dans les articles et chroniques de cet Annuaire (Algérie et Libye), je n'y ferai pas plus référence qu'aux publications telles que *Pétrole et Gaz Arabes* ou *Petroleum Press Service*, dans le seul but d'alléger les notes de cet article. Les faits indiqués sont bien connus des lecteurs de cet Annuaire.

dra plus facilement certains accords de leur part et les étendra ensuite aux plus puissants.

Se partageant le sol, ces compagnies fixent le niveau des prix, seul élément important dans un monde où le fifty-fifty fiscal était la règle commune. Et, grâce à la faiblesse de l'autorité étatique, elles peuvent fixer ce prix à un niveau plus faible que partout ailleurs, sans être obligées de tenir compte des différentiels de frêt, ni de qualité (densité, faible teneur en soufre). Le nouveau régime hérite le 1^{er} septembre 1969 des prix fixés en 1961 : 2,21 \$/bl pour du 39° API (Esso) ; 2,10 pour du 36° (Mobil). En 1961, le BRP achetait encore le brut algérien à 2,65 (40° API, fob Bougie) et en 1969, l'Algérie avait déjà rétabli ce prix (3).

Dans de telles conditions, on comprend que les Compagnies aient eu tout intérêt à pousser l'extraction au maximum, comme elles le font aujourd'hui en Iran ou en Arabie Séoudite, ce qui explique la croissance extravagante de la production libyenne (151 millions de tonnes en 1969). Ceci conduisait à l'épuisement rapide des réserves, même si l'incitation à la recherche ainsi créée (56 appareils de forage en activité) permettait la « reconstitution des réserves reconnues », seul critère intéressant les Compagnies. Bien entendu, il n'y avait aucune transformation sur place et la capacité de raffinage est encore inférieure à 600 000 t/an. Les dépenses locales des Compagnies diminuaient régulièrement. Par ailleurs, les « revenus » pétroliers étaient systématiquement transférés à l'extérieur, ce qui était justifié au nom de la soi-disant faiblesse de la « capacité d'absorption du capital » !

Les caractéristiques de la dépendance de l'Algérie sont très différentes. La France a besoin de pétrole pour pouvoir organiser sa régression charbonnière et le gaullisme, jusqu'en 1968 au moins, cherche des occasions de manifester une relative indépendance à l'égard des Etats-Unis ; elle va donc doter en 1958 l'Algérie d'un code pétrolier largement favorable au groupe pétrolier public français, et elle veillera à le faire confirmer dans les accords d'Evian qui stipulent par ailleurs que, pendant six années, « à égalité d'offre », les entreprises françaises doivent être préférées à toute autre pour l'octroi des permis de recherche ou d'exploitation. Les groupes non français ne peuvent intervenir — jusqu'en 1962 tout au moins — qu'en association avec un ou plusieurs partenaires français (au nombre de 12, ils ont à ce moment-là assuré 11 à 12 % de l'investissement total, contrôlent 20 % de la production, 17 % de la recherche, 16 % du transport). Pour des raisons différentes, mais convergentes, l'Algérie indépendante maintiendra la même prudence à l'égard du capital pétrolier international.

Par le fait même, celui-ci n'est pas libre de fixer les prix. Pendant tout le temps où l'Etat français est intéressé par le niveau des redevances, le prix reste assez élevé. Pour le 40° API, fob Bougie, le prix initial de 2,90 \$/bl est aligné sur les prix du Moyen-Orient. Il se maintient à 2,77 puis 2,61 jusqu'en 1963. Mais les intérêts se divisent lorsque l'Etat français devient

(3) On trouve les éléments de ce débat dans une étude de *Pétrole et Gaz Arabes* du 1-3-70 (n° 23), dans le *Bulletin de l'Industrie Pétrolière* du 2-5-70 et dans le n° 30 (16-6-70) de P.G.A.

payeur seulement (par son groupe pétrolier) : il impose alors à l'Algérie un prix de 2,35 (1963) puis 2,08, dans les accords de 1965, même s'il admet alors le relèvement progressif de 1965 à 1969 de l'impôt sur les bénéfices de 50 à 55 % (majoration qui doit être appréciée compte tenu de ce que ne joue pas en Algérie la redevance de 12,5 % valeur puits qui se généralisait alors dans tous les pays producteurs).

Mais, parallèlement, le gouvernement français ne peut se désintéresser des autres secteurs de l'économie algérienne comme aurait pu le faire le capital pétrolier international : trop de Français sont installés en Algérie jusqu'en 1962, l'Algérie est un marché trop important pour les industriels français, et, bien plus, le gouvernement français s'était enfermé dans cette idée qu'il pourrait sauvegarder le statut colonial de l'Algérie en y organisant un certain nombre d'investissements économiques, réalisés à grand renfort de publicité dans le cadre de la fameuse opération dite « Plan de Constantine ». A la différence de ce qui se passait en Libye, les pétroliers français pouvaient s'appuyer sur ces éléments ou sur cette stratégie gouvernementale. Il ne leur appartenait pas de les négliger. La dépendance de l'Algérie était peut-être beaucoup plus évidente et totale, mais la nature du capital dominant n'était pas la même.

C'est en fonction de ce background fondamental qu'une comparaison des politiques algérienne et libyenne peut avoir un sens. Au-delà des différences de forme, elles se révèlent en effet comme profondément analogues, voire directement inspirées l'une de l'autre. Cette analogie s'appuie du reste sur une solidarité que leurs dirigeants respectifs ont réaffirmée à plusieurs reprises depuis 1969 et qui a pris des formes actives à plusieurs reprises (4). Néanmoins, les deux pays sont trop différents pour que l'analogie puisse aller trop loin. Très proches l'un de l'autre lorsqu'il s'agit de résister au capital pétrolier étranger, ces pays ont des raisons solides de se demander si leur avenir ne doit pas être très différent.

I. — UNE MÊME ATTITUDE A L'ÉGARD DU CAPITAL PÉTROLIER ÉTRANGER

Les déclarations de M.A. Chtioui, nouveau ministre libyen du pétrole, le 7 octobre 1969 évoquent, presque dans la forme même, le *Programme de Tripoli* du F.L.N. algérien. Le gouvernement libyen, dit-il, ne peut nationaliser l'industrie pétrolière tant qu'il manque de techniciens et ne contrôle pas ses marchés, mais il va exiger un relèvement des prix, l'accès des libyens à tous les niveaux de responsabilités des Compagnies et la sauvegarde des intérêts du peuple libyen, tous objectifs qui nécessitent le renforcement et l'élargissement de la Société Nationale Libyenne.

(4) L'Algérie a refusé de céder du gaz à Esso lorsque cette compagnie était en confit avec la Libye à propos du prix de ce gaz. La Libye a effectué un prêt de 100 millions de dollars à l'Algérie lors de la crise franco-algérienne (en fait, l'Algérie n'a pas eu besoin de s'en servir et l'a remboursé en février 1972). On pourrait aussi citer à ce propos la création d'une société mixte algéro-libyenne.

En juin 1962, à propos de « la nationalisation des richesses minérales et énergétiques », le F.L.N. déclarait : « c'est un but à long terme. Dans l'immédiat, le parti doit lutter pour l'extension du réseau de gaz et d'électricité dans les centres ruraux, la préparation des ingénieurs et techniciens de tous les niveaux selon un plan qui mettrait le pays en mesure de jouir lui-même de ses richesses minérales et énergétiques ». Et la création de la SONATRACH, le 31 décembre 1963, donnait à l'Etat algérien l'instrument principal de sa politique.

Compte tenu de la nature de la domination française, au sein de laquelle le pétrole ne constitue qu'un aspect étayé par les autres mais les étayant à son tour, la politique algérienne était nécessairement complexe : elle doit à la fois prendre le pouvoir sur ce qui existe (5) pour pouvoir développer ses forces productives, et utiliser ces créations nouvelles (6) pour pouvoir étendre son pouvoir sur ce qui préexistait. La lutte contre le capital pétrolier était un élément de cette stratégie globale de conquête de l'indépendance économique, elle n'en était cependant qu'un aspect.

Au contraire, en Libye, l'essentiel de la dépendance passe par le pétrole, devenu pratiquement la seule base d'activité économique. Le contrôle ou la libyanisation des activités non directement pétrolières seront vite acquis : évacuation des troupes britanniques en mars 1970 (7), fermeture de la base américaine de Wheelus en juin, libyanisation du commerce d'importation et d'exportation comme des sociétés de vente en gros et au détail sauf dans le secteur pétrolier en mai (8), des banques en deux étapes, les 14 novembre 1969 et 22 décembre 1970 (9). Dans le domaine industriel, il ne pouvait guère y avoir autre chose que des vœux : ce fut en mars 70 la création d'un centre libyen de recherches industrielles, destiné à étudier les marchés existants et à « produire » des projets et d'une Société Libyenne d'industrialisation destinée à les réaliser.

Aussi, dès avril 70, le colonel Qaddhafi pouvait annoncer que la prochaine bataille allait être celle du pétrole (10).

(5) Création des « biens vacants » (1962) et du « secteur autogéré » (1963), transfert des terres de colonisation (1964), création des Sociétés Nationales à la suite des vagues successives de nationalisations de 1966 à 1968, création des moyens d'une politique monétaire indépendante (1962 et 1963), contrôle général du commerce extérieur, réorganisation des structures bancaires (nationalisations de 1966, regroupements de 1969).

(6) Industries traditionnelles d'abord (textiles, tanneries, chaussures, industries alimentaires) puis option pour les biens de production (sidérurgie, mécanique...) et la chimie des hydrocarbures (raffinage, liquéfaction, pétrochimie...).

(7) Ce qui valut à la Libye des difficultés avec l'Angleterre (refus de livraisons de chars) et aboutit au retrait par la Libye le 7 décembre 1971 de 200 millions de Livres Sterling sur un total d'avoir en devises équivalent à plus de un milliard de Livres.

(8) Dans un délai d'un an, le capital doit être détenu par des libyens.

(9) La majorité du capital appartient aux libyens qui ont la majorité au Conseil d'Administration, lequel doit être présidé par un libyen. Il s'en est suivi une restructuration des activités bancaires sous l'autorité de la Banque Centrale de Libye qui devra détenir 51 % du capital de toutes les banques opérant en Libye. En même temps, l'ancienne Livre libyenne est remplacée par le Dinar libyen qui conserve la même définition (2,48828 gr d'or fin).

(10) Le Ministère du Pétrole et la Société Nationale (LIPETCO) avaient été réorganisés dès la prise du pouvoir par le nouveau régime. La LIPETCO deviendra en 1970 la Libyan Oil Co (LINO) et finalement en 1972 la National Oil Co (NOC).

Si nous laissons de côté tout ce qui, en Algérie, tend à relier la politique pétrolière à l'industrialisation du pays, l'essentiel de la politique pétrolière des deux pays se ramène à deux thèmes, l'extension des activités de la Société Nationale, le relèvement des revenus pétroliers. On aurait peut-être tendance à insister plus en Algérie sur le 1^{er} aspect. Mais ce serait oublier que les mesures algériennes de 1971 étaient pour elle le seul moyen de dénouer l'impasse dans laquelle le négociateur français avait enfermé la négociation sur les prix amorcée en 1969. On aurait peut-être tendance à insister plus en Libye sur le 2^e aspect car il fut mené plus spectaculairement, mais ce serait oublier le patient travail d'extension des activités de la N.O.C. qui est peut-être plus porteur d'avenir.

A — LA SONATRACH ET LA N.O.C.

Les dirigeants de la N.O.C. ne déclarent pas seulement s'inspirer de l'expérience de la Sonatrach. De fait, les méthodes sont les mêmes — développement dans la ligne des activités déjà exercées, recours au pouvoir étatique pour en élargir le champ — comme sont identiques les objectifs : faire de la Compagnie Nationale l'instrument de l'Etat dans sa politique de reprise du pouvoir sur les richesses nationales naturelles.

Si l'activité initiale de la Sonatrach se réduisait à la construction du « troisième oléoduc » (11), initiative déterminante du reste et significative des intentions algériennes par l'autonomie ainsi acquise dans le domaine pétrochimique, elle n'en était pas moins, déjà, l'organisme d'étude et de conception de la politique pétrolière algérienne. Sans elle, les accords de 1965 n'auraient pu être signés car ils eurent été dépourvus de toute signification (12). La Sonatrach est en effet l'exécutant des droits et charges de la partie algérienne : c'est par là qu'elle va se trouver immédiatement partie prenante à tous les niveaux de l'activité pétrolière.

Dans le domaine de la *recherche*, dès 1969, elle opérait sur 125 000 km² environ (13) (14).

(11) Haoud el Hamra-Arzew, 28", 805 km, 23,5 millions de tonnes/an.

(12) On sait que ces accords peuvent se résumer en 4 points :

- livraison du gaz à l'Algérie à la sortie du puits;
- création d'une Association Coopérative France-Algérie (ASCOOP) à laquelle la 1^{re} apporte les techniciens et les capitaux et la seconde les périmètres;
- engagement du gouvernement français de prêter à long terme à l'Algérie, pour son industrialisation, 2 milliards de F sur 5 ans (marquant ainsi la liaison de la politique d'industrialisation et de la politique pétrolière);
- élévation de 40 à 50 % de la part de l'Algérie dans la SN. REPAL (société publique créée dès les premières découvertes entre le gouvernement français et le gouvernement général de l'Algérie sur une base de 60-40; aux accords d'Evian le gouvernement algérien se substitue aux droits de l'ex-Gouvernement Général).

(13) Soit à part égale avec la SOPEFAL dans le cadre de l'ASCOOP sur 180 000 km², à titre exclusif sur son propre domaine minier, et enfin depuis l'accord d'association du 19-X-1968 avec la Getty Petroleum Co sur le territoire de cette association.

(14) En 1969, elle participe au forage de 37 puits, étant opérateur sur 29 (65 000 mètres forés).

Du fait de ses découvertes propres et des nationalisations effectuées jusqu'en 1970 (15), elle détient, à cette date, environ 30 % du pétrole produit (16).

Elle étend son réseau de *transport*. Pour les hydrocarbures liquides, outre sa propriété exclusive sur le 3^e oléoduc, elle possède, par l'intermédiaire de la S.N.-REPAL, 25 % de l'oléoduc de la SOPEG (17) (18). Depuis la nationalisation des propriétés de la Shell, le 15 juin 1970, elle possède 35 % de l'oléoduc passant par la Tunisie (19). Au total, fin 1970, elle contrôlait 58 % de la capacité de transport de pétrole sur son territoire. Cette part a été portée fin 1971 à 75 % par l'achèvement du nouvel oléoduc El Gassi-Haoud el Hamra-Skikda (20). Pour les hydrocarbures gazeux, elle est majoritaire dans le gazoduc de la SOTHTRA (21-22). Mais les réalisations en cours, encore beaucoup plus importantes (23) auraient suffi à lui donner le contrôle direct de la quasi-totalité du transport du gaz.

La part de la Sonatrach dans le *raffinage* devait s'étendre de la même manière. Par ses parts dans la S.N.-REPAL, elle avait, depuis 1965, 50 % de la petite raffinerie d'Hassi-Messaoud (100 000 t/an). Sa part dans celle d'Alger (2,5 millions de t/an) passe, après la nationalisation de la Shell, des 56 % qu'elle avait initialement à 80 % (24). Mais sa part devait encore s'étendre considérablement (25).

Le système de *distribution* interne du pétrole, du gaz et des produits pétroliers, nationalisé depuis le 14 mai 1968 (26) est entièrement entre les mains de la Sonatrach.

Elle prend une place de plus en plus grande dans la *liquéfaction* du gaz : elle détenait déjà 26 % de la CAMEL (usine d'Arzew, 1,8 milliard de m³/an). A la suite des nouveaux accords avec la France elle doit posséder 50 % de l'usine de Skikda (6 milliards de m³/an). Une 3^e usine en construction à

(15) En 1969, la Sinclair Oil Co (28 % dans le champ de Rhourde el Baguel), le 15-6-70, les filiales ou intérêts de la Shell, Philips, Sofragel, Amif, c'est-à-dire tous les intérêts non français à l'exclusion de la Getty qui avait signé un accord d'association particulièrement intéressant.

(16) La production algérienne était en 1970 de 47 millions de tonnes.

(17) 50 % S.N.-REPAL, 50 % Compagnie Française des Pétroles (Algérie).

(18) Haoud el Hamra-Bougie : 24", 560 km, 17 millions de t/an (relié à la raffinerie d'Alger depuis février 1972).

(19) In Amenas-La Skhirra : 24", 700 km, 10 millions de t/an.

(20) 755 km, 18 millions de t/an sur le tronçon Sud et 30 sur le tronçon Nord.

(21) Sonatrach 35 %, SN-REPAL 22,5 %, CFP (A) 42,5 %.

(22) Hassi R'Mel-Arzew : 24", 500 km, 3 milliards de m³/an.

(23) GPL : Hassi-Messaoud-Arzew : 850 000 t/an; mélange GPL-condensat : Hassi R'Mel-Arzew de 3,5 millions de t/an; gaz : Hassi R'Mel-Arzew (nouveau) de 13 milliards de m³/an (en 40") (un 3^e est actuellement prévu); Hassi R'Mel-Skikda, 575 km, 40", 12,7 milliards de m³/an, achevé en 1972.

(24) Les 20 % restant appartiennent à la CFP (A).

(25) Avec la Raffinerie d'Arzew (2,5 millions de t/an), avec des unités de distillation atmosphérique, de reforming catalytique (300 000 t/an), de gaz-planté (100 000), de lubrifiants (50 000) et de bitume routier (65 000) et celle de Skikda (9 millions de t) orientée vers la pétrochimie et produisant essentiellement des aromatiques et des produits intermédiaires pour le complexe de matières plastiques.

(26) Dès 1967 (février et août) la Sonatrach reprend les réseaux de distribution B.P., Esso, Mobil. Le 14 mai 1968, les 14 autres sociétés de distribution sont nationalisées.

Arzew (15 milliards de m³/an) pour la réalisation des accords Sonatrach-el Paso. La Sonatrach sera associée à l'acheminement aussi bien vers la France que vers les Etats-Unis (25 %) et elle mettra elle-même en service 3 méthaniers (27).

Pour réaliser cet ensemble d'activités, la Sonatrach a du faire un triple effort :

— dans le domaine des *investissements*, où il s'agissait aussi, du point de vue général de l'Algérie de lutter contre leur ralentissement à la suite des accords d'Evian, elle les porte à un niveau très élevé (28) ;

— dans le domaine de l'*engineering*, la Sonatrach est encore largement dépendante des sociétés étrangères. Néanmoins, elle cherche à imposer dans ses « cahiers des charges » l'utilisation maximale de produits susceptibles d'être fabriqués en Algérie (29), et elle a constitué en son sein une première unité opérationnelle d'*engineering* (30) ;

— dans le domaine des *services*, la Sonatrach s'est donnée un ensemble cohérent de sociétés construites sur le même modèle : elle choisit un partenaire étranger (en fonction de la compétence de celui-ci et de la nécessaire diversification de ses relations extérieures), et elle constitue avec lui une filiale commune dont elle conserve 51 % du capital. L'Algérie dispose ainsi de neuf sociétés de cette sorte (31).

Toutes proportions gardées, la Société Nationale Libyenne (NOC) poursuit les mêmes objectifs.

Elle pratique les accords d'association d'abord et ceci dès le 4 avril 1968, date du premier, signé avec deux partenaires français (SNPA-ERAP), avant d'en signer quatre autres en 1969 avec le groupe italien AGIP, deux indépendants américains (Ashland et Chappaqua Oil) et même la Shell. Ils portent sur un ensemble de 90 000 km². Leur dispositif est très semblable :

— dépenses d'exploration (avec un engagement minimum) à la charge du partenaire ;

— participation libyenne progressive, de 25 % (quand la production commerciale dépasse un certain seuil) à 50 %, au fur et à mesure de la croissance de la production) ;

— le partenaire étranger prend en outre des engagements spécifiques (32).

(27) Qui appartiendront à la Compagnie Nationale Algérienne de Navigation (1 vers la France, 2 vers les USA).

(28) 2 400 millions de DA de 1967 à 1969, 4 570 pour la période 1970-73 (dont 1 310 pour la recherche) soit respectivement 45 % et 17,3 % des investissements totaux (réalisés ou prévus) de l'Algérie. Mais ces prévisions seront sûrement dépassées puisque la Sonatrach a déjà réalisé 1,8 milliard de dinars d'investissements en 1970 et 2,5 en 1971.

(29) Où l'on voit encore la même liaison de la politique pétrolière et de la politique d'industrialisation.

(30) Qui travaille en étroite liaison avec des unités analogues créées au sein d'autres sociétés nationales.

(31) ALFOR (forage, South Eastern de Dallas), ALCORE (réservoir engineering, CORE laboratories Inc., 30-4-1969), ALGEO (géophysique, Independex), ALREG (géophysique, Globe Universal Science, 25-7-1969), ALTRA (grands travaux, U.I.E.) ALDIA (sondages diagraphiques et électriques, Well Logging Dresser Industries, 3-XI-1970), ALTEST (workover), ALFLUID (boues de forage, Davis Mud and Chemical Inc., 6-5-69), ALCINE (cimentation, stimulation, instrumentation liées aux forages, Geomin, société étatique roumaine, participant seulement à 25 %, 31-XII-71).

(32) Voir p. suivante.

Le nouveau régime maintiendra ces accords, sauf l'un d'entre eux qu'il dénoncera à la fois du fait de l'incompétence du partenaire (Chappaqua) et du non respect de ses engagements. Pendant un temps, il semblera marquer sa préférence pour des *contrats de service* (33) mais il reviendra dès 1971 à la pratique de telles associations. Après avoir cherché à en modifier les termes, la NOC a obtenu récemment de l'ENI qui a besoin d'approvisionnements en pétrole et donc était prête à trouver une solution les lui garantissant, l'acceptation du principe d'une association avec participation progressive de la NOC (34) pour le gisement qu'elle vient de découvrir dans sa concession n° 100-A (15 millions de t/an) et pour sa concession n° 82.

L'activité de recherche de la NOC s'élargira aussi par la reprise des permis abandonnés par différentes compagnies plus ou moins inquiètes par les perspectives du nouveau régime : 118 000 km² entre novembre 1970 et avril 1971 (Libyan American-Grace, Shell, Gulf, Phillips, Agip, CPTL, etc.), l'un de ces gisements ayant du reste une petite production commerciale que la NOC exploite elle-même directement maintenant (200 000 t/an).

Cette participation à l'activité de recherche correspond, non seulement à l'extension des activités de la NOC, mais aussi à la nécessité pour le pays de relancer l'activité de recherche qui s'était effondrée après l'instauration du nouveau régime (35).

Pour ce faire, la NOC bénéficie de fonds d'investissements publics (36). En outre, à l'image de la Sonatrach, elle a passé en janvier 1972 un accord

(32) Participation à des recherches offshore (SNPA-ERAP), construction d'un réseau de gaz pour Benghazi et livraison de 25 stations de distribution (AGIP), construction d'une usine de carbon black (Ashland), construction d'un oléoduc à l'ouest du pays (Chappaqua), construction d'une raffinerie, d'une usine de lubrifiants, cession de 15 de ses stations de distribution et construction de 10 nouvelles, formation de personnel libyen (Shell).

(33) Le partenaire explore et produit pour le compte de la NOC qui est propriétaire du pétrole et rémunère le co-contractant en espèces ou en pétrole.

(34) L'ENI a refusé de lui donner les 51 % qu'elle réclamait initialement.

(35) Le nombre d'appareils de forage s'est réduit de 55 en décembre 1969 à 14 en décembre 70, à 10 en mars 1971, pour se relever légèrement à 18 en décembre 1971, mais pour revenir à 12 en avril 1972 (7 d'exploration, 5 de développement des gisements), c'est-à-dire à un niveau inférieur à celui auquel s'étaient engagées les Compagnies lors des accords de Tripoli d'avril 1971 : elles devaient maintenir chacune au moins un appareil de forage en fonctionnement.

(36) Les investissements dans le domaine pétrolier se sont montés à 21,6 millions de DL en 1971-72. Ils sont prévus pour un montant de 31,7 millions de DL pour l'exercice 72-73 et de 122 millions de DL pour le Plan Triennal 1972-73, 1974-75, soit :

	(en millions de D. L.)		
	Exercice 71/72	Exercice 72/73	Plan Triennal 1972/73 - 1974/75
Raffinage	7,27	10,5	29,5
Traitement du gaz	0,45	6,0	20,0
Stockage des produits	0,85	1,37	5,5
Exploration et production	4,0	5,0	38,0
Pétroliers	2,86	7,0	22,7
Formation des cadres	1,00	1,79	6,3
Création de la Drilling and Geophysical Co	1,12	-	-

avec la SAIPEM (du groupe ENI) pour créer une société mixte de forage (National Drilling and Geophysical Co) dont 51 % des parts ont été attribuées à la NOC.

La NOC dont on a déjà vu qu'elle avait accédé à un première activité de *production* a élargi celle-ci par la nationalisation le 7 décembre 1971 de la part de la B.P. dans l'association B.P.-Bunker Hunt qui produit à peu près 10 à 12 % du pétrole libyen (soit 18 millions de tonnes en 1970).

Au pétrole qu'elle obtient du fait des redevances des Compagnies payées en nature (évaluation au prix coûtant) (37) la NOC ajoute donc celui qu'elle produit directement. Depuis 1970, elle est ainsi amenée à commercialiser des tonnages significatifs (plus de 10 millions de t/an) et croissants, ce qui est pour elle, par ailleurs, le moyen de démontrer aux compagnies que les prix qu'elle leur impose sont parfaitement réalistes.

La NOC n'a pas actuellement d'activité de *raffinage*. A vrai dire, la capacité installée en Libye est dérisoire (moins de 600 000 t), aussi la Libye faisait-elle raffiner en Sicile (par la SINCAT) les quantités qui lui étaient nécessaires (à peu près 1 000 000 de t/an). Mais la NOC a passé en juin 1971 un accord avec le groupe italien SNAM-Progetti pour la construction d'une raffinerie de 3 millions de t/an à Zavia, 50 km à l'ouest de Tripoli et elle envisage d'en construire par la suite une autre de 2,5 millions de tonnes dans le cadre du complexe pétrochimique projeté à Bréga.

Comme en Algérie, le Gouvernement libyen a, le 4 juillet 1970, nationalisé l'ensemble du réseau de *distribution* des produits pétroliers (300 stations-services, 1 million de t/an).

Enfin, dans son souci de sauvegarder ses ressources naturelles, au-delà de la recommandation faite aux Compagnies de valoriser le gaz fatal, le gouvernement a prévu que la NOC pourrait se faire livrer tout le gaz inutilisé. On peut donc s'attendre à ce que la NOC en ait à commercialiser une certaine quantité d'ici quelques mois (38).

Bien entendu, ceci ne permet pas à la NOC d'envisager de franchir, immédiatement du moins, l'étape à laquelle la Sonatrach a été conduite en février et avril 1971, la récupération de la totalité de ses ressources en hydrocarbures. En effet, le 24 février 1971, l'Algérie nationalise les gisements de gaz et les canalisations de transport et décide que 51 % des parts des sociétés françaises productrices de pétrole brut lui reviendront désormais (39). Et le 12 avril 1971 le Gouvernement algérien promulguait un nouveau Code

(37) Elle semble du reste envisager favorablement l'extension de cette forme de redevance.

(38) La Libye envisage de vendre du gaz au Soudan pour l'industrie sidérurgique que celui-ci projette. On comprend pourquoi la Libye était soucieuse d'empêcher Esso de brader le gaz libyen (cf. *infra*).

(39) Ceci implique le transfert à l'Algérie (Sonatrach) de 51 % des intérêts français là où l'Algérie n'avait aucune part (Petropas, devenue PETRAL, 3 millions de t/an, CFP (A) devenue ALREP, plus de 13 millions de t/an); ce transfert se limite à 2 % des intérêts français, là où le partage était déjà 50-50 (SN-REPAL, ASCOOP). Ce transfert a pris des niveaux variés partout où le partage était inégal.

pétrolier, aux termes duquel, en particulier, la Sonatrach, détentrice de tous les titres miniers, ne pourra envisager d'association dans le domaine de la recherche ou de l'exploitation que sur la base d'un intéressement de sa part à hauteur minimale de 51 %. A la suite des accords conclus principalement avec la CFP(A) le 30 juin 1971 et avec l'ERAP le 15 décembre 1971, dans le cadre de la nouvelle législation, la Sonatrach dispose des 3/4 de la production de pétrole, de la totalité de la production du gaz, de l'ensemble des canalisations de transport d'hydrocarbures (sans compter ce qu'elle avait déjà dans les autres domaines, sa part dans la raffinerie d'Alger passant à 90 % et à 100 % dans l'usine de liquéfaction de Skikda).

Mais la situation initiale était loin d'être identique en Libye, et le nouveau régime — qui a à peine 3 ans d'âge — ne disposait pas des moyens qui lui auraient permis de sauter ces étapes. On comprend néanmoins que, tout en élargissant patiemment le domaine d'intervention de la NOC, il ait volontiers mis l'accent sur la bataille des prix et de la fiscalité.

B — PRIX ET FISCALITÉ.

La situation des prix et de la fiscalité reflétait dans chacun des deux pays les caractéristiques spécifiques à leur propre situation de dépendance. En Libye le prix était particulièrement faible (2,21 \$/bl le 39° API) et la fiscalité était celle traditionnelle (une redevance départ champ de 12,5 % considérée comme charge d'exploitation, puis le partage des bénéfices 50-50). En Algérie, les sociétés françaises bénéficiaient d'un prix de référence de 2,08 (40) (fob Bougie, 40° API). Certes le taux d'imposition des bénéfices devait s'élever de 50 à 55 % de 1965 à 1969 mais la redevance départ champ n'existant pas, ce régime était plus favorable que celui des pays de l'OPEP. Les revenus du Gouvernement algérien, compte tenu du coût élevé du pétrole dans ce pays, étaient de l'ordre de 65 cents par baril en 1968 alors que la Libye en percevait plus de 100. Pendant ce temps les compagnies non françaises étaient imposées sur la base de 55 % et d'un prix de référence de 2,35. Il faut ajouter qu'en Algérie, par contre, les compagnies voyaient limiter leurs transferts à l'extérieur à 40 % du prix du chiffre d'affaires, et même à 32,5 % lorsque le gisement dépassait un certain seuil de production.

Une étape importante pour l'Algérie fut l'accord du 19 octobre 1968 avec Getty Petroleum Co. Celle-ci cède à la Sonatrach 51 % de ses intérêts (41). Mais, dans le domaine qui nous intéresse ici, elle affiche un prix de 2,635 fob Bougie (ramené après réfaction à 2,195), paye outre les 55 % la redevance départ champ (12,5 %) et situe 75 % de son chiffre d'affaires en Algérie.

En application de l'art. 27 des accords de 1965, l'Algérie demande, le 25 septembre 1968, le relèvement du prix du pétrole à partir du 1^{er} janvier 1969,

(40) L'Algérie prend soin de noter que ce prix de 2,08 est obtenu par réfaction à partir du prix normal de 2,65 qui correspond à ceux du Moyen-Orient.

(41) Dans les premiers mois de 1972 et pour se conformer à la nouvelle législation en vigueur, Getty créera une filiale de droit algérien à laquelle elle remettra ses droits.

et indique que les anciens prix ne seront plus alors que provisoires. En mars 1969, le Gouvernement algérien impose aux Compagnies d'afficher le prix de 2,65 \$/bl (fob Bougie, 40° API), prix de référence qui s'impose immédiatement aux Compagnies non françaises. La négociation avec la France ayant été suspendue le 13 juin 1970, l'Algérie fixe le 20 juillet 1970 un nouveau prix de 2,85 (avec rétroactivité au 1^{er} janvier 1969 conformément aux accords de 1965) qui, compte tenu des différences dans les régimes fiscaux, équivaut au prix du Moyen-Orient de 2,65.

Il en résulte une nouvelle négociation. L'échec de celle-ci aboutit, au-delà des mesures de nationalisation déjà évoquées à l'élaboration des dispositions du 12 avril 1971 :

— application des accords récents de Téhéran (20 mars) et Tripoli (2 avril), sous réserve des différentiels de frêt et de qualité, soit obligation d'un prix posté de 3,60 avec rétroactivité au 20 mars;

— application du régime fiscal de l'OPEP (redevance départ champ de 12,5 % et taux nouveau d'imposition sur les bénéfices de 55 %).

Ces dispositions — outre celles qui concernent l'apurement de leur contentieux respectif — ont été acceptées explicitement par la CFP et l'ERAP dans les accords qu'elles ont signé avec la Sonatrach en juin et décembre 1971.

Avant de servir ainsi de référence en avril 1971 à l'Algérie, la Libye peut d'abord s'appuyer sur le précédent algérien lorsque le nouveau régime s'installe. La négociation est ouverte sur les prix le 29 janvier 1970. N'arrivant à aucun accord d'ensemble, les Libyens vont négocier séparément avec chaque Compagnie, en commençant par les Indépendants qui ont, nous l'avons dit, plus de raisons que les autres d'être attachés à leurs champs libyens. Les accords de septembre 1970 sont un premier succès pour le gouvernement :

— le prix est fixé à 2,53 \$/bl pour le brut 40° API avec une augmentation prévue de 2 cents au 1^{er} janvier de chacune des cinq prochaines années;

— si le taux de la redevance départ champ reste fixe (12,5 %), le taux d'impôt sur les bénéfices est accru pour chaque Compagnie à un taux particulier tel qu'il compense le manque à gagner de la Libye de 1965 à 1970. Le taux varie selon les Compagnies de 53 à 58 %.

Compte tenu d'autres éléments secondaires (différentiels de frêt et de qualité), le revenu libyen s'accroît selon les Compagnies de 24 à 29 cents/bl, s'élevant ainsi aux environs de 130 .

Mais à peine signés ces accords, le gouvernement les estime dépassés : augmentation mondiale des tarifs de frêt, fixation à 55 % du taux d'impôt dans la plupart des pays producteurs, augmentation des prix postés, dévaluation de fait du dollar. Les décisions de l'OPEP (Caracas, 9-12 décembre 1970) et les accords de Téhéran (20 mars 1971) permettent la réouverture

(42) Soir un prix fixe de 3,197, croissant de 2 % à chaque 1^{er} janvier de la période;
— prime de Suez de 12 cents;
— prime de frêt mobile, fixée pour l'immédiat à 13 cents.

des négociations sur une nouvelle base. Elles aboutiront le 2 avril 1971 aux dispositions suivantes :

- le prix posté (40° API) passe de 2,55 (depuis le 1.1.71) à 3,447 (42);
- la fiscalité passe à 55 % pour toutes les Compagnies et c'est un supplément d'impôt (à part, et à taux spécifique à chaque Compagnie) qui compensera le manque à gagner des années 1965 à 1970;

- à l'incitation de l'Algérie, la Libye avait demandé un engagement de réinvestissement d'une partie des bénéfices des Compagnies. Malgré une demande modeste de 25 cents/baril, le gouvernement a essuyé un échec et n'a obtenu que le chiffre dérisoire de 2 cents/baril (21 millions de dollars/an). Le gouvernement a dû se contenter de faire savoir qu'il considérerait une telle limitation comme attentatoire aux intérêts du peuple libyen.

Les difficultés du dollar s'étant accrues tout au long de l'année 1971, conduisant aux accords de Washington du 18 décembre, les pays producteurs de pétrole (43) demandent une compensation à la dévaluation du dollar. Ils obtiennent à Genève le 20 janvier 1972 une revalorisation du prix du pétrole de 8,49 %. La Libye qui n'était pas signataire des accords de Genève voulait obtenir 11 %. En réalité, elle devra se contenter le 4 mai 1972 du même taux de 8,49 % (soit augmentation du prix de 28,5 cents et du revenu libyen de 18 cents/bl).

Outre le prix du pétrole, la Libye a parallèlement obtenu le relèvement du prix du gaz naturel. Esso, malgré son contrat de 1968 avait réussi, grâce à une cascade de filiales intervenant plus ou moins fictivement dans les opérations de commercialisation du gaz avec l'Espagne et l'Italie (44), à abaisser le prix de vente du gaz à 15,7 cents (million de B.T.U.). Le Gouvernement libyen a dû stopper les exportations (45). Esso a signé en mars 1971, un nouvel accord sur la base d'un prix de 34,5 cents (46), ce prix devant être augmenté de 2 cents début 1972 et étant indexé pour compenser toute dévaluation du dollar. Par ailleurs, Esso doit participer à la construction de l'usine de liquéfaction envisagée par la NOC et livrer une certaine quantité de gaz à cette dernière.

Ainsi, la Libye a pu assurer la croissance de son revenu pétrolier tout en limitant autoritairement le rythme d'exploitation de ses gisements et en prolongeant d'autant la durée de vie du « stock en terre ». Les résultats ainsi acquis se trouvent schématisés dans le tableau.

(43) Ces pays dont les réserves en devises sont souvent abondantes avaient été directement touchés par les accords de Washington. La Conférence de 77 de Lima a évalué le prélèvement ainsi effectué sur les pays sous-développés à 500 millions de dollars. On peut considérer que les pays producteurs de pétrole ont été les plus touchés.

(44) Excellent exemple de la gestion des firmes plurinationales qui, par un jeu aisé sur les prix, peuvent ainsi choisir de mobiliser leur profit au lieu qui leur est le plus favorable.

(45) Et l'Algérie a manifesté sa solidarité en refusant alors de livrer à Esso le gaz dont cette compagnie avait besoin.

(46) Il est intéressant de noter que si le 1^{er} contrat Sonatrach-El Paso a été passé de 30,5 cents/millions de B.T.U., le 2^e contrat vient d'être relevé en 1972 à 44 cents. Les autres contrats signés par l'Algérie en 1972 l'ont été à 40/41 cents (Consortium européen) et à 45/46 (Easogas).

TABLEAU 1
Production et revenus pétroliers de l'Algérie et de la Libye

Années	ALGERIE		LIBYE	
	Production (millions de T.)	Revenus pétroliers (millions de U.S. dollars)	Production (millions de T.)	Revenus pétroliers (millions de U.S. dollars)
1959	0,8	-	-	-
1960	8,1	-	-	-
1961	15,1	-	0,8	3,2
1962	20,5	-	8,7	39
1963	23,6	74	21,9	109
1964	26,7	67,4	40,9	197
1965	26,4	150	58,7	371
1966	33,9	150	72,3	476
1967	39,1	150	84,3	631
1968	42,8	200	126,0	952
1969	43,8	250	151,0	1.132
1970	47,2	270	159,2	1.302
1971	36,5	320	132,0	1.600
estimation				
1972	54	640	110-115	2.180

Ce tableau fait clairement apparaître comment les deux pays producteurs ici étudiés tendent à diminuer le manque à gagner dû à leur situation de dépendance, mais sont encore loin d'avoir supprimé ni ce manque à gagner ni cette dépendance. Nous voudrions établir ces deux points par quelques observations rapides.

D'une part, le fait est que les Compagnies n'ont pas connu à la suite de ces relèvements des prix postés de baisse de leurs profits, si l'on en croit une source aussi officielle que *Petroleum Press Service*. Par exemple, en 1970 et en 1971, les gains nets d'une major comme Esso étaient encore supérieurs aux recettes d'un pays comme la Libye aux mêmes années et croissaient dans les mêmes dimensions.

Les propagandes officielles européennes ont affirmé leur solidarité avec le cartel pétrolier (47) en liant le renchérissement des produits pétroliers aux « exigences » des pays producteurs (48) ce qui constitue une interprétation tout à fait spé cieuse de la réalité : c'est parce que la situation de domination des Majors sur les marchés de consommation européens et la situation du marché pétrolier caractérisé par une augmentation très rapide de la consommation énergétique (49) permettaient au Cartel de relever les prix

(47) Ce qui est dans la logique de l'association de la France au cartel ouvertement reconstitué lors des négociations de Téhéran de 1971.

(48) A la veille de la négociation de Genève de janvier 1972, le commentateur du Journal Parlé de l'ORTF affirmait que c'était aux consommateurs de bénéficier des baisses de frêt... comme si les Compagnies avaient jamais transmis ces baisses... et souhaitait que nos intérêts soient bien défendus... par les Compagnies !...

(49) Taux de croissance de la consommation d'énergie plus taux de croissance de la part des produits pétroliers dans les bilans énergétiques.

à la consommation qu'il a pu accepter de signer des accords avec les pays producteurs qui ne porteraient pas atteinte à leur profit, voire, par le jeu des pourcentages, en promettaient un relèvement. Bien plus, ces Compagnies — dont les liens avec le capital industriel américain sont évidents — pouvaient à juste titre considérer que le relèvement de ces prix sur *les seuls marchés européens* étaient favorables à l'ensemble de l'industrie américaine. La hausse du prix à la production était un prétexte nécessaire mais ne devait pas *nécessairement* entraîner un tel relèvement. En ce sens, l'attitude française dans la négociation avec l'Algérie de 1969 à 1971 constituait l'abandon d'une tentative de relations directes entre pays producteurs et pays consommateurs de pétrole, comme la garantie donnée aux majors que la France cessait de vouloir en être indépendante. La France ne payera pas moins cher son pétrole — car les Compagnies sont peu reconnaissantes — mais elle a empêché que soit rompu le front du cartel. Le manque à gagner des pays producteurs reste le même, d'autant plus que le renchérissement des produits pétroliers pourrait entraîner la compétitivité d'autres sources d'énergie. Cela n'enlève rien à l'intérêt pour eux d'avoir accru leurs revenus.

D'autre part, il est tout à fait certain que grâce à cet ensemble de négociations et de décisions, ces deux pays ont introduit (Algérie) ou introduisent (Libye) des novations dans les relations entre les pays du Centre et ceux de la Périphérie. On peut à juste titre considérer à la fois que ces mesures constituent un élément important d'Indépendance et la condition de la construction même de cette Indépendance. Mais, il serait peut-être illusoire d'aller beaucoup plus loin. Peut-être pouvons-nous distinguer une victoire sur le capital pétrolier d'une victoire sur l'ensemble de l'Impérialisme et celui-ci pourrait-il alors reprendre une expression célèbre, la perte d'une bataille n'est pas celle de la guerre.

La victoire sur le capital pétrolier international est assez nette. Certes l'ERAP n'appartient pas au Cartel, mais elle lui est liée de fait et le succès d'une nationalisation peut faire tache d'huile, le succès de la tournée récente du Ministre algérien de l'Industrie dans les pays arabes l'a montré, comme la nationalisation partielle de la B.P. en Libye, comme la nationalisation iranienne. Le Cartel recule aussi, même si c'est moins net, lorsqu'il accepte des hausses de prix. Il recule aussi lorsqu'il consent un engagement de réinvestissement, ou de localisation dans le pays producteur d'une partie de son chiffre d'affaires. Et on comprend bien pourquoi les Compagnies ont marqué tant de réticence à l'accepter en Libye, le conflit sur ce point semblant y devenir très brûlant. En effet, tant que la nationalisation n'est pas possible, une telle clause est la seule protection efficace à l'égard du caractère multinational des Compagnies. Il avait été frappant, lors du Colloque organisé à Rome en février 1968 par la Revue *Incontri Mediterranei* de voir avec quelle force l'ERAP, par la personne de son conseiller politique, M. A. Savary, avait tenté de justifier cette politique de prélèvement dans un pays pour réinvestir dans un autre. A l'en croire, il était normal qu'un groupe étranger décide de la nécessité de faire bénéficier tel ou tel pays des bénéfices tirés du sous-sol algérien sans bien sûr que l'Algérie n'ait son mot à dire sur le destinataire de cette « manne » (50). Mais, ce que le conseiller de l'ERAP

ne disait pas c'est que cette politique permet en effet aux firmes plurinationales de fausser complètement le jeu des prix (51), et — peut-être surtout — de différencier leurs réserves, c'est-à-dire de se mettre ainsi en position de force à l'égard de *chacun* des pays producteurs. C'est ainsi en effet que se sont constitués les grands empires concessionnaires. A défaut de nationalisation, cette clause peut donc contribuer à réduire le caractère de domination des grands groupes pétroliers (52). Ces victoires à l'encontre du capital pétrolier, forme spécifique de l'impérialisme pour ces pays, sont indispensables à tout progrès en Indépendance et peuvent faciliter d'autres victoires, mais à condition aussi de savoir que les autres batailles doivent être livrées et qu'une rechute est toujours possible.

En effet, quand la Libye nationalise la part de la B.P. dans le gisement de Sarir, elle s'est rendue indépendante de la B.P. mais elle doit bien commercialiser sa part nouvelle (9 millions de t environ/an) sur le marché mondial. L'Algérie s'est bien libérée de la domination de l'ERAP, elle est bien devenue la 10^e société mondiale productrice de pétrole et parvenue au 1^{er} rang des sociétés nationales des pays producteurs. Elle doit commercialiser ses 40 millions de t de pétrole et son gaz : elle se retrouve alors affrontée au marché mondial capitaliste, et, sous des formes nouvelles certes, mais néanmoins essentielles, au capital pétrolier international soit qu'elle doive passer par lui, soit que celui-ci puisse lui faire concurrence par ce qui demeure ailleurs de son empire concessionnaire. De ce point de vue il est intéressant de regarder concrètement ce qui se passe.

L'anticommunisme du Chef d'Etat Libyen ne lui interdit pas de chercher (et de réussir au moins pour moitié à l'époque actuelle) à écouler le pétrole N.O.C. sur le marché des pays de l'Est, car c'est peut-être par là qu'il subit le moins la domination du marché mondial.

Quant à l'Algérie, si nous faisons abstraction de petites quantités vendues à tel ou tel pays de la Périphérie, ou de la tentative de troc contre du cuivre chilien, intéressante parce qu'elle serait le renforcement mutuel de deux Indépendances difficiles à construire, c'est en grande partie avec les Compagnies du Cartel qu'elle passe des contrats qui en matière de pétrole brut ne sont jamais à très long terme (53). Certes, la forte croissance de la demande de gaz sur le marché mondial et l'intelligence de la Sonatrach qui a compris très vite, contrairement à d'autres, que le Gaz Naturel était la grande matière

(50) L'Algérie a démontré depuis qu'elle était capable d'utiliser une partie de ses revenus pétroliers pour aider des pays dont elle s'estime solidaire. Mais, elle le fait alors conformément aux principes dont elle impose le respect chez elle. Pour n'en prendre que l'exemple le plus récent, elle vient de faire un crédit de 4 millions de dollars à la Société mixte algero-yéménite (SYAPCO, Yemen du Sud 51 %, Sonatrach 49 %) pour financer son programme d'exploration de 1972.

(51) Esso l'a démontré à la Libye à propos du gaz naturel.

(52) Il n'est pas nécessaire que ces réinvestissements se fassent directement dans le secteur pétrolier. Il peut s'agir de la participation ou du financement des investissements de la transformation des hydrocarbures selon le plan de développement adopté par le pays.

(53) Ainsi elle a signé en novembre 1970 deux contrats de vente, l'un avec la Shell, l'autre avec Mobil, qui représentent ensemble 7 millions de tonnes. Le 4 janvier 1972, elle en a signé un avec Esso pour 20 millions de tonnes sur 4 ans.

première de demain, lui ont permis de devenir très vite le plus grand exportateur mondial de gaz et de le faire dans le cadre de contrats à long terme (54) lui garantissant une stabilité réelle de son activité et de ses revenus. Mais c'est bien sur le marché mondial capitaliste qu'elle écoule sa production et elle l'écoule pour une très forte proportion à l'état brut (ou après les transformations indispensables au transport), ce qui caractérise partout ailleurs la situation de dépendance générale des pays de la Périphérie à l'égard de ceux du Centre. Bien évidemment, dans l'état de concurrence des producteurs — dans lequel les Compagnies concessionnaires empêchent encore la constitution d'une véritable unité des pays producteurs — le prix ne sera pas fixé par les producteurs. Ils ne dépendent plus sous les mêmes formes du capital pétrolier international, et ceci constitue une étape rigoureusement indispensable des progrès ultérieurs, mais ils continuent à en dépendre indirectement, comme ils dépendent du marché mondial capitaliste, auquel ils accèdent maintenant de manière directe.

L'analyse doit cependant être un peu approfondie. En effet, l'Algérie comme la Libye ne disposent pas de ressources inépuisables d'une part et par conséquent ils dépendent de ce qui fait à l'heure actuelle le niveau relativement élevé de leur revenu mais dont ils savent bien que ce ne peut être qu'une richesse temporaire. Dès lors leur problème essentiel est d'utiliser cette ressource aujourd'hui pour pouvoir n'en plus dépendre demain et maintenir le niveau d'activité qu'ils auront atteint quand cette ressource sera épuisée, ce qui se posera plus ou moins nettement d'ici 30 ans, une génération d'hommes à peine. C'est à la fois ce qui enlève au problème du revenu pétrolier actuel sa signification car ce dont il s'agit c'est de la permanence de l'existence au-delà du pétrole et ce qui lui redonne son importance comme moyen de construire cet avenir même. Alors la création des conditions de l'augmentation de ce revenu est aussi la condition de l'acquisition de cette véritable indépendance. Ceci justifie la recherche de la maximisation de ce revenu en même temps que cela nous renvoie au problème de l'avenir que les deux pays dessinent pour chacun d'eux.

(54) En août 1972 les contrats signés par l'Algérie étaient les suivants :

Société cliente	Quantité milliards de m ³ /an	Durée du contrat	Début des exportations
British Méthane	1	15 ans	1964
Gaz de France	0,5	15 ans	1964
Gaz de France	3,5	25 ans	1972
El Paso (U. S. A.)	10	25 ans	1975/76
El Paso (U. S. A.)	5	25 ans	1975/76
El Paso (U. S. A.)	5	25 ans	1976
Distrigas (U. S. A.)	0,436	20 ans	1971
Distrigas (U. S. A.)	1,2	20 ans	1975
Gaz naturel S. A. (Espagne)	1,5	15 ans	1974
Consortium Européen	10-13	20 ans	1977/78
Eascogas (U. S. A.)	6	22 ans	1975/76

II. — QUEL AVENIR ?

La différence d'ancienneté dans l'initiation d'une véritable politique économique (55), la différence dans l'état des forces productives autant que la différence dans la nature des contraintes auxquelles sont affrontés chacun des pays nous interdit ici une comparaison point par point. La politique initiée en Algérie dès 1962 et constamment renforcée depuis permet de dégager des faits l'avenir que les responsables algériens *veulent* construire pour leur peuple, même si les difficultés n'en sont pas négligeables. Ceci est beaucoup moins clair pour le moment en Libye où le souci d'imiter l'Algérie d'une part, une attitude trop marquée par le coup par coup d'autre part ne permettent pas de dégager des lignes d'action adaptées et précises.

A — LES PRINCIPALES RÉALISATIONS.

L. Talha a suffisamment analysé, ici même (56), le contenu du premier plan libyen (1963-1968) pour que nous n'ayons pas à y revenir. Il a souligné l'abandon dans lequel étaient laissées l'agriculture et l'industrie qui n'intéressaient ni le capital pétrolier, ni la Monarchie. Le 2^e plan (1968-73) qui était « préparé » en août 1969 ne se différencie pas fondamentalement du premier dans sa structure, même si le volume des crédits se trouvait — par la force des choses — nettement accru. Mais le Nouveau Régime en suspend l'application.

Un processus de planification — très formel au demeurant — a été défini dès 1970 (analyse des données, définition des objectifs généraux, définition d'objectifs sectoriels « pour équilibrer l'offre et la demande », élaboration de projets spécifiques, vérification de la cohérence globale et élaboration du plan d'ensemble, contrôle de l'exécution). Après deux « budgets de développement » pour les exercices 1970-71 et 1971-72, les grandes lignes du Plan Triennal (1972-73/1974-75) ont été connues au cours de l'été 1972, en même temps que le budget de développement de la première année (1972-73) de ce plan.

L'Algérie a eu le temps d'acquiescer plus d'expérience. Après une série de programmes d'investissements annuels au lendemain de son Indépendance, elle a entrepris l'élaboration de perspectives septennales 1967-1973 qui n'étaient plus de l'ordre de la liste de projets mais contenaient déjà les premières lignes d'une politique économique d'ensemble. Encore ne furent-elles publiées que par bribes, de même que le premier plan triennal 1967-1969. C'est avec le Plan Quadriennal 1970-1973 que nous sommes en face d'un véritable plan, largement discuté dans les instances politiques et admi-

(55) Il ne suffit pas de décider (1958) que 70 % des revenus pétroliers libyens seront consacrés aux programmes de développement pour que l'on puisse parler d'une « politique ». Il faut encore que ces programmes aient une cohérence réelle.

(56) « L'économie libyenne depuis les découvertes pétrolières », *loc. cit.*

nistratives et popularisé dans l'ensemble du pays. Au début de l'été 1972, le gouvernement vient de faire connaître les grands axes de nouvelles perspectives longues (horizon 1980) et les premières lignes du prochain plan quadriennal 1974-1977. Entre temps, les préoccupations de l'exécution du plan et de son contrôle ont pu se développer, ses services d'études et de conception s'élargir, son statut passer d'une Direction Générale à un Secrétariat d'Etat. Le respect du Plan tend à devenir la norme impérative pour tous les secteurs d'activité économique et sociale du pays.

Sous réserve de tous les risques que comporte la réduction à une unité monétaire identique, la comparaison des ordres de grandeur des « budgets d'investissement » est significative des possibilités que donne le pétrole à la Libye. Si l'on compare ce tableau à celui des revenus pétroliers des deux pays, il apparaît immédiatement que l'effort d'investissement de l'Algérie est relativement tout à fait considérable car bien au-delà du volume annuel des revenus pétroliers.

TABLEAU 2
Volume des investissements annuels
(en millions de dollars)

Année	Algérie	Libye			
1963	129	70	} calculés sur la base de 70 % des revenus pétroliers		
1964	200	150			
1965	165	270			
1966	290	350			
1967	299	460			
1968	533	643	} 1/5 des investissements prévus au Plan 1968-73		
1969	802	643			
1970	1.122	560	budget de développement 1970/71		
1971	1.418	912	"	"	1971/72
1972	1.920	1.116	"	"	1972/73

Au-delà des volumes, ce sont les structures sectorielles de cet investissement qu'il peut être intéressant de comparer (57). Elles figurent au tableau 3. On ne force pas les choses en opposant un pays qui a beaucoup d'argent, sans projet fondamental et un pays dont les ressources sont insuffisantes par rapport au projet central et qui doit donc se limiter à l'essentiel. Certes l'Algérie dispose à son Indépendance d'une infrastructure beaucoup plus importante que celle de la Libye et, au moins dans certaines grandes villes, la spéculation des dernières années de la colonisation avait développé l'habitat urbain. Au demeurant l'Algérie a peut-être trop attendu pour développer un programme d'extension de l'habitat. Toute l'évolution de la structure libyenne de l'investissement tend à rejoindre celle de l'Algérie : forte augmentation des postes négligés en Libye et sur lesquels l'Algérie avait d'abord

(57) Nous ne pouvons malheureusement aller très loin dans cette comparaison du fait du faible volume d'informations disponibles sur le plan libyen. En particulier, nous ne pouvons envisager de comparer les techniques employées.

TABEAU 3
Structure sectorielle de l'investissement
(en % de l'investissement total)

	ALGERIE			LIBYE			
	Perspective Septennales (prévisions)	Plan Triennal (réalisations)	Plan Quadriennal (prévisions)	1° Plan 1963-68 réalisations	Budgets de développement		Plan Triennal 72-73/74-75
					1970-71	1971-72	
- Agriculture	15,9	17,6	14,8	10,4	24	16,8	14,3
- Industrie, Energie et Ressources minérales	53,4	52,1	44,5	2,4	10	25	34,8
dont : pétrole	(27,6)	(26,3)	(16,5)	-	-	(7,2)	(10,5)
électricité	(2,7)	(2,0)	(2,6)	-	-	(7,2)	(8,8)
- Infrastructure, T.P.	10,8	9,4	8,6	16,4	9	ventilé ailleurs	ventillé ail- leurs
- Transport	-	-	2,8	19,2	13	13,3	14,1
- Education, formation, jeunesse, culture	12,2	8,8	11,6	13,5	6	10,1	10,6
- Habitat	-	2,7	5,4	16,5	15,8	13,3	10,8
- Tourisme	2,7	2	2,5	0,9	0,2	2,3	0,8
- Secteur social et administratif	5	7,4	9,8	20,7	22	19,2	14,6
Total	100	100	100	100	100	100	100
(en millions de dollars)	5.060	1.825	5.550	1.340	560	912	3.540

mis l'accent (industrie), réduction progressive de la part des secteurs non productifs, qui prenaient une part considérable de l'investissement sous l'ancien régime (habitat, municipalités, administration), tandis que l'Algérie a tendance — du fait de la croissance des masses d'investissement en cause — à nuancer la prépondérance absolue de l'industrie au profit des secteurs sociaux jusqu'alors négligés faute de moyens. Il est intéressant de souligner que le poste éducation, formation témoigne de part et d'autre de l'importance que les gouvernements reconnaissent au problème de la formation des cadres (58).

Encore ce n'est pas seulement la masse des investissements consacrés à l'industrie qui compte mais la nature économique des projets mis en œuvre. Nous ne reviendrons pas en détail, dans cette note, sur la nature des projets industriels de l'Algérie.

Dès 1964, l'Algérie décide de systématiser son investissement dans la valorisation de ses hydrocarbures et de son minerai de fer. Ce sont les deux grands axes complémentaires de sa politique industrielle.

L'ensemble du secteur de la transformation des hydrocarbures est maintenant clairement dessiné :

- les raffineries (cf. *supra*);
- les usines de liquéfaction de gaz d'Arzew et Skikda;
- le complexe d'ammoniac et d'engrais azotés d'Arzew mis en service en 1970 (59);
- le complexe de méthanol d'Arzew (60) qui sera mis en service en 1973;
- le complexe de matières plastiques de Skikda (61) dont la première pierre a été posée le 18 juin 1972;
- un ensemble d'unités de transformation à Sétif : les travaux commencent également en 1972;
- l'usine d'éthylène de Skikda qui sera mise en service en 1972;
- deux usines d'extraction de GPL (Hassi-Messaoud), une unité de séparation de GPL et condensat à Arzew, une unité de séparation de GPL à Skikda.

Il en va de même du secteur de la sidérurgie et de la mécanique en aval. La Société Nationale de Sidérurgie produit à Annaba fonte et acier et elle va couvrir toute la gamme de la première transformation des métaux (62) en

(58) Bien entendu, c'est la part dans le budget de fonctionnement qui est surtout révélatrice de l'effort consenti pour ce secteur. Elle est de l'ordre de 20 à 25 % des dépenses ordinaires de l'Etat dans chacun des deux pays.

(59) Ammoniac : 1 000 t/j; Nitrate d'ammonium : 500 t/j; Urée : 400 t/j. Il faut mentionner parallèlement le complexe d'engrais phosphatés d'Annaba (engrais : 550 000 t; acide sulfurique : 450 000 t; acide phosphorique : 175 000 t) mis en service en 1972.

(60) Méthanol : 100 000 t; résinés : 10 000 t.

(61) Il comprendra 6 unités : éthylène, chlorure de sodium, chlorure de vinyle, chlorure de polyvinyle, dessalement d'eau de mer, polyéthylène. Les 6 premières ont été commandées à deux entreprises japonaises et la dernière à la SNAM Progetti du groupe ENI : le coût du total du projet est de l'ordre de 162 millions de dollars. L'Algérie a obtenu un crédit fournisseur à 13 ans pour environ 100 millions de dollars. Ce complexe sera alimenté par de l'éthane fourni par l'usine de liquéfaction et livrera une partie de ses produits à l'usine de matières plastiques de Sétif.

(62) En particulier les tubes utilisés par la Sonatrach pour la construction de ses canalisations. Elle en a déjà commandé 1 200 km.

même temps qu'elle se prépare à élargir ses propres capacités de production. Le Plan Quadriennal prévoyait de larges investissements dans le domaine des industries métalliques, mécaniques et électriques. Si un gros effort a déjà été réalisé dans les premières, les projets de l'industrie mécanique se mettent en place progressivement : les investissements de la SN-Métal (biens d'équipement « hors catalogue ») restent encore relativement limités. Mais déjà, à Constantine, l'unité de production de tracteurs et moteurs est parvenue à un stade avancé de réalisation. Si la construction des unités de pompes et de vannes, de machines-outils, de machines agricoles, prévue au Quadriennal, n'a pas encore commencé, par contre les unités de véhicules industriels, de cycles et de motocycles sont en cours de construction.

Si l'effort dans ces deux directions représente l'essentiel de l'investissement algérien au cours du Quadriennal, il ne faut pas négliger les projets du secteur des matériaux de construction (6 % de l'investissement industriel total) et quelques projets dans des secteurs d'industries plus traditionnelles à l'égard desquelles s'exercent les besoins de consommation (textiles, cuirs, industries agricoles et alimentaires : près de 10 % de l'investissement industriel total). Ils témoignent de l'indispensable respect de certaines proportions au sein d'une structure industrielle qui cherche à être cohérente.

Les développements maintenant envisagés par les autorités algériennes se situent dans les voies suivantes :

— développement d'un engineering national qui permettra une maîtrise plus grande des technologies, des commandes plus importantes de biens d'équipement à l'industrie algérienne, le développement d'une industrie mécanique dirigée vers les débouchés internes et de plus en plus intégrée à l'ensemble de l'industrie nationale;

— substitution de plus en plus forte de matières plastiques aux matériaux traditionnels (fibres textiles, cuir, bois dont l'Algérie ne dispose qu'en faible quantité) dans un grand nombre d'industries de consommation : bâtiment (dont la rationalisation progressera), textile, chaussures, industries agricoles et alimentaires;

— la Réforme agraire, promulguée en novembre 1971, si elle est finalement appliquée de manière systématique — ce qui est une question de structuration sociale et de rapports de forces, beaucoup plus que de bonne volonté — devrait permettre une mise en valeur rationnelle du sol, l'extension de l'irrigation (pour en arriver à l'équipement de 20 000 ha/an en 1974), le développement d'un programme systématique de Rénovation Rurale, l'augmentation de l'emploi productif au sein de l'agriculture et finalement une meilleure intégration de l'industrie et de l'agriculture.

Sa production de pétrole devait bien entendu inciter la Libye à s'intéresser à sa valorisation par transformation sur place et ce fut l'une des préoccupations marquantes du Nouveau Régime et des nouveaux responsables de la N.O.C. Il est difficile de dresser un état exact des projets car ils ne sont pas tous définitivement arrêtés, la Libye négociant soit avec des groupes pétroliers (Occidental, Ashland Oil) pour une construction en association soit avec des constructeurs occidentaux pour des unités qui lui appartiendraient en propre.

Deux complexes pétrochimiques semblent ainsi être envisagés. L'un serait construit à Bréga et comprendrait outre une raffinerie de 2,5 millions de t/an (appartenant à la N.O.C.) une usine d'ammoniac de 1 000 t/j (63), une usine de méthanol (1 000 t/j) en association N.O.C.-Occidental, et une usine de carbon black (20 000 t/an) en association N.O.C.-Ashland Oil. Le coût total de ce complexe pourrait être de l'ordre de 130 à 150 millions de dollars.

L'autre, dont la localisation n'est pas actuellement définitivement établie, serait plus orienté vers les fibres synthétiques (150 000 t), les matières plastiques et le caoutchouc. Il est actuellement étudié par la N.O.C. avec le groupe britannique Lonsho. Le coût envisagé de ce second complexe serait de l'ordre de 500 millions de dollars.

La publication des grandes lignes du Plan Triennal (1972-73/1974-75) permet de se faire une idée de la nature — et de l'hétérogénéité — des projets industriels que le gouvernement entend réaliser dans les 18 prochains mois pour un coût d'environ 100 millions de dollars :

- centrales thermiques de Tripoli (260 MW avec Alsthom) et de Derna (60 MW) ;
- matériaux de construction : extension des deux cimenteries de Benghazi et de Homs (en discussion avec Krupp) ;
- produits intermédiaires : usine de ferrailles (12 600 t avec une firme indienne), usine de tubes d'acier soudé (75 000 t/an avec une firme allemande), une usine de câbles électriques (3 à 4 000 t/an, avec une firme allemande), une fonderie de 16 000 t (appel d'offres lancé en septembre 1971) ;
- industries agricoles et alimentaires : une fabrique de semoule, 3 minoteries, 2 laiteries, une conserverie de fruits et légumes (dont l'appel d'offres a été lancé en septembre 1971) ;
- industries textiles diverses (teinturerie, tissage, fabrique d'uniformes) ;
- chaussures (1 260 000 paires/an, avec une firme allemande) ;
- verrerie (9 000 t/an de bouteilles, 3 000 t d'articles de table, avec une firme française).

On énumère par ailleurs des projets : produits pharmaceutiques, traitement des dattes, pneumatiques, sacs de ciment, briquetterie, raccords pour tubes, papeterie.

B — AU-DELA DES RÉALISATIONS, QUEL « PROJET » ?

Le « projet » de l'Algérie est clair. L'ayant déjà explicité ici, un simple rappel suffira. L'Algérie construit son développement et son Indépendance économique autour d'un noyau industriel susceptible de modifier fondamentalement ses relations économiques avec le reste du monde. Elle utilise ses réalisations industrielles successives pour accroître son pouvoir réel de disposition sur les moyens de son développement et elle oriente ce

(63) Il semble qu'il ait été envisagé deux solutions, soit que cette usine soit construite avec la participation d'une société française, soit qu'elle le soit directement par la N.O.C.

pouvoir renforcé à un nouveau développement de ses forces productives : une population importante quoique peu formée techniquement et connaissant un taux élevé de chômage, des terres d'inégale fertilité mais relativement abondantes et susceptibles de devenir plus productives, des ressources minérales, un potentiel de production industrielle sans cesse croissant. Elle récupère aussi vite qu'elle le peut les pouvoirs économiques qui sont à sa portée : installations productives, ressources naturelles. Encore faut-il noter que le pouvoir réel sur le secteur privé agricole, jusqu'à ce que la Réforme agraire aboutisse, n'est pas contrôlé par le gouvernement : il ne peut y entreprendre un certain nombre de travaux d'aménagement, ni en orienter les cultures, ni en modifier les techniques d'exploitation. Mais surtout l'Algérie rencontre, dès que son activité dépasse ses frontières le pouvoir du capital au sein de l'Univers capitaliste mondial. Certes, l'accumulation de réserves de change et la stabilité de la monnaie nationale donnent bien à l'Algérie le pouvoir que donne la propriété de l'argent (choix du rythme et de l'orientation des investissements, possibilité de conserver et d'utiliser sur place le surplus produit au sein de l'économie nationale, entre autres) mais c'est sur le marché mondial que l'Algérie vend ses produits — nous l'avons déjà souligné à propos du pétrole —, qu'elle trouve les biens de production dont elle a besoin pour construire ses usines, aussi bien que les techniques modernes qu'elle décide d'utiliser ou les services d'engineering indispensables à la construction de tout complexe industriel un tant soit peu important.

Dès lors, les choix industriels de l'Algérie ne pouvaient s'exprimer selon les « recettes » si facilement proposées par les experts pour sauvegarder la domination des industrialisés : industries capital-saving, promotion des exportations, substitution d'importations. La construction d'une véritable économie algérienne passait par le desserrement progressif des contraintes auxquelles elle se heurtait sur le marché mondial. Il lui fallait mettre en place une structure industrielle « cohérente », c'est-à-dire ayant sa logique interne mais susceptible en même temps d'abaisser progressivement le niveau des contraintes externes. La création de l'industrie en Algérie présentait bien sûr le caractère technique de toute industrie. Mais elle était beaucoup plus centralement une question de pouvoir, une question d'indépendance, y compris à l'égard de son moteur initial principal dont on sait bien qu'il n'est pas inépuisable.

Elle devait d'abord donner un contenu économique à l'unité nationale algérienne. Ceci impliquait de donner à l'industrie une cohérence régionale, d'où l'implantation systématique des grands complexes industriels nouveaux à l'Est (Annaba, Skikda, Constantine) et à l'Ouest (Arzew), d'Alger, la recherche d'un certain équilibre entre l'Est et l'Ouest, la création de ports nouveaux (Skikda, Arzew), l'équipement en gaz naturel (64) d'une cinquantaine de centres urbains à l'intérieur du pays, opération qui se prolongera par les 1 000 villages de la Réforme Agraire.

(64) Ce qui justifiait l'option prise au début de l'année 1967 de déconnecter le prix de vente interne du pétrole et du gaz de son prix mondial. Cette décision a été tout à fait décisive dans l'ensemble des orientations qui ont pu être prises par la suite.

Mais cette unité nationale impliquait aussi de ne pas laisser l'immense peuple des paysans algériens en dehors du mouvement général d'élévation du niveau de vie et de valoriser les potentialités agricoles du pays. C'est pourquoi l'Algérie a choisi d'équiper d'abord les secteurs industriels susceptibles de fournir à l'agriculture les produits dont elle avait besoin pour sa modernisation (outillage, engrais, matières plastiques, fongicides, etc.) (65). C'est aussi pourquoi le Quadriennal a mis en place l'amorce d'une véritable « politique agricole » qui se traduit certes par un accroissement de l'outillage mais surtout par un programme enfin important d'irrigation et de Rénovation Rurale.

La structure des industries à mettre en place ne pouvait exclusivement être déduite des critères précédents, si importants soient-ils. Pour échapper à la domination du marché capitaliste mondial, il fallait que l'Algérie en vienne à produire au plus vite le maximum des biens d'équipement dont elle pouvait avoir besoin : c'est le sens de l'usine de tubes, de toute la mécanique (véhicules industriels, vannes, pompes, moteurs, machines-outils, etc...). Dès lors, pour ne pas s'handicaper elle-même, elle devait produire à des coûts aussi faibles que possible (pas nécessairement pour vendre directement, mais pour que le coût de son industrialisation ne soit pas prohibitif), ce qui la contraignait à utiliser les techniques les plus modernes (66) et, dans l'état le plus général des techniques, les grandes dimensions, accroissant alors sa dépendance technologique et sa dépendance à l'égard du marché mondial car il lui faut bien vendre à l'extérieur les excédents provisoires de sa production tant que sa capacité de consommation interne n'est pas suffisante. Ceci justifiait la recherche du revenu maximum sur les matières premières exportées pour pouvoir livrer à ses industries nationales ces matières premières et cette énergie à un prix qui lui permette, aux stades successifs de la transformation, d'accéder au marché mondial. Mais ceci conduisait aussi aux mesures inscrites dans le Quadriennal de contrôle des délais d'exécution et des prix de construction des projets (67), ce qui renvoie directement à une question de « pouvoir », aussi bien qu'à l'effort fait par les grandes Sociétés Nationales de se doter de premières unités d'engineering pour pouvoir au moins contrôler le choix des procédés, imposer l'utilisation de produits disponibles en Algérie, progressivement arriver à l'adaptation des techniques aux conditions des forces productives.

(65) On ne pouvait envisager de diffuser largement ces produits (en grande partie dérivés des hydrocarbures liquides ou gazeux) que s'ils étaient obtenus à bas prix ce qui impliquait de les produire sur place et à partir de matières premières bon marché. Derrière tout le « projet » algérien il y a une option sur le lieu de mobilisation du surplus obtenu à partir des ressources naturelles : l'Algérie a choisi de le mobiliser à la fin du processus de transformation réalisé sur son territoire.

(66) Il y aurait beaucoup à discuter sur cette notion de techniques modernes. Les techniques évoluent en effet en fonction des besoins du système de production dans la perspective de la maximisation du profit, et non en fonction d'une sorte d'autonomie des techniques, même si des contraintes matérielles existent (on ne peut faire tourner un moteur à explosion sans carburant). Dès lors les techniques mises au point dans les pays capitalistes avancés ne correspondent pas nécessairement à ce qu'il serait le plus intéressant pour l'Algérie.

(67) Cependant il faut noter que le coût des industries reste encore élevé en Algérie. Le tracteur algérien sera plus cher que l'importé. La charpente métallique est sensiblement plus chère. Il risque d'en résulter des difficultés réelles pour l'Algérie.

Telle est, schématisée jusqu'à la caricature, la nature du « projet » algérien. On en peut énoncer les risques et ils ne sont pas négligeables. La « politique agraire » du Quadriennal impliquait la réalisation d'une Réforme Agraire. Celle-ci a été promulguée. Il reste à la réaliser. Si les forces sociales que représente la bourgeoisie foncière algérienne étaient assez puissantes pour s'y opposer, tout le schéma d'industrialisation serait remis en cause.

La dépendance technologique de l'Algérie permet aux grandes unités mondiales de construction industrielle de conserver de véritables pouvoirs, mais surtout retarde le moment où l'Algérie pourra au mieux adapter ses processus aux nécessités de son industrie, c'est-à-dire qu'elle accroît le coût et réduit le rythme de son expansion.

L'utilisation de techniques hautement capitalistiques, ce qui est pour partie la conséquence de la dépendance technologique (dans la mesure par exemple où les conditions prévalant dans les pays capitalistes avancés ne les conduisent pas à distinguer les processus centraux des processus auxiliaires) n'a pas seulement pour conséquence d'accroître le coût en capital-argent des projets. Elle réduit le volume de l'emploi, ce qui est d'autant plus grave que le taux de chômage est élevé en Algérie. Les chômeurs peuvent difficilement admettre que leur pays progresse et la promesse qui leur est faite que le chômage commencera à se résorber en 1980 ne doit constituer qu'une consolation limitée. Un gouvernement ne peut sous-estimer la gravité d'une telle situation d'abord, les risques politiques qu'il encourt, ensuite.

Ces risques existent. La seule question qui pourrait se poser serait de savoir dans quelle mesure une autre politique aurait pu être possible. Il aurait fallu qu'elle ait au moins les avantages de celle-ci (68). Mais ce n'est pas notre problème ici. Face à la cohérence de ce « projet » algérien, quel est le « projet » libyen ?

L'analyse ne peut être ici parallèle à la précédente. Il serait absurde de demander à un régime politique nouveau, quel qu'il soit, d'avoir pris, en moins de trois ans, des décisions suffisamment efficaces pour permettre à l'observateur attentif mais extérieur d'y découvrir le « projet » fondamental que ce régime entend réaliser. Notons, pour mémoire, que les projets industriels dont la liste vient d'être publiée en même temps qu'était annoncé le Plan Triennal ne peuvent nous fournir aucune indication utile. Ils relèvent d'un empirisme pur. Chaque projet peut être justifié en soi. L'ensemble ne constitue pas une « politique ». Il pourrait en aller autrement de deux projets pétrochimiques. Le précédent de l'Algérie, les réunions fréquentes entre les dirigeants des deux pays, la réaffirmation constante de la solidarité entre eux pourraient laisser supposer que les responsables libyens ont l'intention de suivre l'exemple et d'utiliser le « modèle » algérien.

L'histoire ne se répète cependant jamais et la situation des deux pays est beaucoup trop dissemblable pour qu'une telle imitation puisse avoir un sens.

(68) On peut bien être certain qu'une autre politique agraire, menée dès l'indépendance selon les intuitions des programmes successifs du FLN pendant la guerre auraient pu réduire la gravité du chômage et il est manifeste que l'Algérie n'a pu mettre en œuvre une telle politique. Mais il ne semble guère possible de remettre en cause le schéma d'ensemble, qui ne nécessitait nullement cette trop longue indifférence à l'agriculture.

En Algérie, la pétrochimie va de pair avec la sidérurgie et la mécanique. On ne voit pas que ceci puisse se réaliser en Libye, si bien que l'idée même de la création d'une structure industrielle « à l'algérienne », à partir du pétrole mais capable de s'en libérer, apparaît impossible. De même, le volume des terres disponibles et celui de la population agricole en Libye ne sont pas tels qu'une agriculture libyenne, aujourd'hui ou demain, puisse envisager d'absorber des quantités de dérivés d'hydrocarbures justifiant un complexe qui se veuille « intraverti ». Une pétrochimie libyenne de dimensions comparables à celles de l'Algérie (ce qui est le cas pour l'ammoniac, le méthanol, les fibres synthétiques) ne peut se construire que dans la perspective d'une vente sur le marché mondial de la part principale de la production (69). La pétrochimie libyenne, si ressemblante soit-elle à sa sœur algérienne, n'en a pas moins une signification fondamentalement différente : elle est le fruit d'une constatation très simple, à savoir que plus un pays avance dans la transformation de sa matière première, plus son bénéfice peut être élevé, affirmation exacte, sous réserve de trouver des débouchés et l'histoire de l'impérialisme ne fournit pas, à ce sujet, que des expériences rassurantes.

Il ne pourrait en être autrement que si l'on faisait entrer en jeu une autre considération (70), celle de l'espace géo-politique dans lequel la Libye entend inscrire son développement. Si l'Ancien Régime, du fait de son hostilité au nassérisme, s'était tourné plus à l'Ouest vers le Maghreb, le Nouveau Régime affirme des options inverses. Les oppositions politiques entre la Libye d'une part, la Tunisie et le Maroc surtout de l'autre ne constituent peut-être pas les seuls éléments explicatifs du silence dans lequel est tombé le « projet » maghrébin (71), mais ne peuvent être exclues. A l'inverse, le Nouveau Régime n'a pas ménagé l'affirmation de ses accords avec l'Egypte, avant bien sûr, mais non moins après la disparition de Nasser, jusqu'au projet actuel soumis à une année d'expérience d'une union complète des deux pays. Dans une telle perspective d'unité, si la Libye apporte son pétrole et ses « revenus », l'Egypte apporte l'ensemble des forces productives indispensables à un « projet à l'algérienne », au point que dans le nouvel ensemble, la part « pétrolière » aurait à peu près le même poids qu'en Algérie. Le nouvel ensemble deviendrait capable d'avancer très vite compte tenu du potentiel industriel déjà installé au sein de sa province égyptienne. Alors, effectivement le parallèle avec l'Algérie pourrait être établi et chacun des deux ensembles (Algérie d'une part, Egypte-Libye de l'autre) pourront mutuellement utiliser les leçons de leurs expériences propres, élevant ainsi leurs possibilités de progrès, sous réserve bien entendu de la nature des forces sociales qui seront au pouvoir dans le nouvel ensemble, de leur

(69) Ainsi l'Algérie contrairement à la Libye n'a-t-elle pas encore pris de décision concernant la production chez elle de caoutchouc parce que les débouchés internes actuels ne sont pas encore suffisants.

(70) Justifier le projet pétrochimique par cette nouvelle considération politique reviendrait à une justification ex post tout à fait illégitime. Mais ce n'est pas au niveau de la justification que nous nous plaçons.

(71) Les Algériens n'ont jamais été très enthousiastes et le retournement de la politique tunisienne en 1969 a fait disparaître le principal partisan de la construction maghrébine, A. Ben Salah.

volonté d'indépendance réelle, de leur aptitude à un effort rigoureux au service de leur peuple. Mais il est beaucoup trop tôt pour pouvoir se prononcer à ce sujet.

Cependant, la liste longue des expériences d'unités de cette nature qui ont échoué, oblige à se demander si cet avenir, parfaitement cohérent en soi, est ou était le seul concevable du point de vue de la Libye. Bien sûr, un « projet » semblable pouvait s'inscrire dans le cadre de coopération étroite qui n'aurait pas été l'unité absolue. Ce n'est pas une véritable alternative et nous ne nous y arrêterons pas.

Le problème du développement des « petits pays » est un problème qui se pose en soi. Encore faut-il noter que la Libye est un « petit pays » bien particulier du fait de ses deux milliards de dollars annuels de revenus pétroliers!... dont elle sait que, s'ils peuvent s'accroître un certain temps, ils n'en sont pas moins condamnés à s'amenuiser, voire à disparaître d'ici 20 à 30 années. C'est le délai dont dispose ce pays pour utiliser ses revenus actuels à se créer une source nouvelle de revenus identiques à la fin de cette période, au risque de voir le niveau de vie de son peuple suivre la courbe de ses revenus pétroliers. Il faut exclure, bien entendu, pour rester « réaliste » la chance que constituerait pendant cette période la découverte de techniques nouvelles qui permettraient de valoriser des ressources actuellement inconnues de la Libye par leur commercialisation directe, comme du temps du pétrole (72).

Un tel revenu, compte tenu des dimensions du pays et de la faiblesse de son hinterland ne peut provenir que d'exportation. Un pays peut-il trouver des revenus d'exportation aussi élevés autrement que dans le pétrole! B. Higgins, il y a quelques années, dans un article du Bulletin de la Banque de Libye, avait ouvert la voie en proposant, à propos de la Libye, d'étudier le cas des pays à offre illimitée de capital et offre réduite de travail. Il est nécessaire de préciser les données du problème en prenant en considération le caractère transitoire de cette offre illimitée et la nécessité de s'en servir actuellement pour la faire durer dans l'avenir. Nous ne devons pas oublier non plus les formes les plus déterminantes de la domination du Centre même si la Libye dispose d'un « pouvoir » supérieur à deux milliards de dollars annuels.

Le maintien de ce revenu implique une très haute productivité par travailleur qui ne peut être envisagée que dans le cadre d'industries à technologie de pointe et suffisamment en avance pour bénéficier d'un écart technologique imposant le produit ou — dans un marché mondial demeurant capitaliste — les brevets constitués à l'occasion ou en marge de l'obtention de ce produit.

(72) Il faut bien entendu maintenir aussi l'hypothèse du capitalisme se perpétuant pendant cette période dans les pays actuellement capitalistes avancés. S'il n'en était plus ainsi, le problème du développement se poserait en termes entièrement nouveaux que nous sommes incapables même de concevoir à l'avance. La question se pose alors de savoir si le moindre développement est possible dans ce cadre mondial ou à quelles conditions. On comprendra que ceci ne puisse être abordé ici.

L'énoncé d'une telle « aventure » serait une pure plaisanterie si nous ne disposions de cette offre, sinon illimitée, du moins très large, de capital. En effet, la Libye n'a au départ ni expérience, ni background industriel. Elle aurait à forger de toutes pièces une population au plus haut niveau technique et scientifique, à se donner à la fois les moyens industriels et scientifiques nécessaires au fonctionnement de tout centre de recherche scientifique moderne. Elle a trente ans pour le faire, c'est-à-dire pour être capable d'amener à ce niveau tous les libyens nés ou à naître depuis les années 60. Sur la base d'un plan rigoureux et de décisions prises en connaissance de cause, l'aventure ne paraît pas inconcevable. En tous cas, comme dans bien d'autres domaines, elle ne devrait être rangée au nom des utopies dangereuses qu'après avoir été soigneusement testée. Les études actuelles de prospective scientifique et les connaissances accumulées dans le domaine de la politique scientifique permettraient d'ores et déjà de donner un contour concret à une « idée » de cette nature. Il n'y a pas besoin de considérer que tout s'achète et se vend pour savoir que si la Libye décidait de construire un très considérable centre de recherche scientifique spécialisé dans quelques domaines précis et sans lui donner de tâches de « production » à trop court terme en lui assurant les moyens de travail qui manquent trop souvent aux chercheurs, elle pourrait parfaitement amorcer très vite une telle politique.

Il n'est pas question ici ni d'approfondir le contenu de cette idée, ni d'en examiner les conditions de réalisation dans un univers de type capitaliste, et ce seul point mériterait de retenir longuement l'attention. Il fallait seulement montrer que, placés dans des conditions différentes les différents pays ne peuvent « recopier » le même modèle, même si la problématique fondamentale peut s'exprimer dans les mêmes catégories générales.

Mais au-delà du problème même de leur propre développement, la Libye et l'Algérie ont une caractéristique commune : elles ont progressivement obligé l'ensemble des pays producteurs de pétrole à poser de manière entièrement nouvelle leurs problèmes. Même si certains pays peuvent être tentés de rompre l'unité du « front » pour chercher à obtenir plus vite une participation de 20 % au capital des Compagnies, cette « tentation », dont on ne saurait minimiser les conséquences néfastes, était absolument inimaginable, il y a seulement quelques années. En cela, l'Algérie et la Libye créent des conditions nouvelles dans les rapports du Centre et de la Périphérie, au moins sur un point particulier. Il n'est pas question de pouvoir penser naïvement qu'une CNUCED quelconque décidera pour tous les produits de tous les pays de la Périphérie, sans délai, un ensemble de mesures analogues. Mais les prises de conscience passent par les victoires partielles, à condition que les pays dominants ne réussissent pas à faire croire que l'indépendance est acquise dès lors que les ressources nationales ont été nationalisées. Il ne faut même pas confondre le franchissement d'un seuil indispensable au démarrage avec le démarrage lui-même.

G. DESTANNE DE BERNIS *

* Professeur à l'Université des Sciences Sociales de Grenoble.